



Ville de Lausanne

Municipalité

case postale 6904 – 1001 Lausanne

Union des villes suisses
Madame Monika Litscher, directrice
Monbijoustrasse 8
Case postale
3001 Berne

dossier traité par FIM/SGFIM
notre réf. U.1/2025/17 – jw
votre réf.

Lausanne, le 27 août 2025

**Réponse à la consultation sur le Paquet d'ordonnances environnementales
printemps 2026 – prise de position sur le thème des amendes nationales pour
déchets sauvages**

Madame la Directrice,

Nous vous remercions d'avoir sollicité la Ville de Lausanne dans le cadre de la consultation susmentionnée. Vous trouverez ci-après notre position.

La Ville de Lausanne salue l'harmonisation des tarifs d'amendes d'ordre au niveau national.

La Ville de Lausanne a, dès 2016, introduit des modifications réglementaires pour permettre de sanctionner par voie d'amende les infractions les plus courantes relatives à l'abandon de déchets et aux souillures affectant le domaine public.

La Ville de Lausanne note également les quatre formes d'amendes d'ordre retenues par la Confédération pour lutter contre le littering.

En espérant avoir répondu à votre attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

G. Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

S. Affolter